Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **avis-autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	**Base Hélicoptère Sécurité Civile (Ministère Intérieur)**	**Tel : 0476772321**
Aéronef (type couleur immatriculation)	**EC145 Dragon38-1 Rouge et Jaune**	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	**Base Hélicoptère Sécurité Civile 0476772321**	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
11 au 15/10	**Grenoble Le Versoud**	**Parc Ecrins**				**Reconnaissances et posés d'opportunités haute altitude pour maintien en compétence des équipages de secours.**
						étalées sur la semaine, en fonction des conditions météo et de nos vols opérationnels
						5 rotations environ d'1h30 sont normalement prévues
						COPIE AUX SECTEURS OISANS et BRIANCONNAIS

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

survoler au-dessus de 2 800 m
en PJ : carte zonages automne 2021

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° **616 / 2021**

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le **6/10 / 2021**

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE
Directeur du Parc national des Ecrins